

Monsieur le coadjuteur est arrivé ce matin de la mission qu'il a faite aux îles de Jérémie.

Journal de Québec.

FRANCE.

—Le *Journal des Débats* publie la lettre suivante, qui lui a été communiquée :

“En 1836, j'étais à Naples, où j'ai eu l'honneur de connaître personnellement Mgr. Ferretti, qui y résidait alors en qualité de nonce. Il a laissé dans cette ville des souvenirs qui ne peuvent s'effacer, surtout dans le cœur des pauvres. A l'époque du choléra, il vendit ses équipages, ses meubles et sa vaisselle pour en distribuer le prix aux malheureux atteints du fléau. Pendant tout le temps que dura l'épidémie, il ne cessa de porter aux malades, avec les secours de sa bourse, les consolations de la religion. Dans ces visites, on le voyait toujours à pied, et quand on lui faisait à cet égard quelques observations, il répondait ces paroles remarquables : ‘Lorsque les pauvres de Jésus-Christ meurent sur le pavé, ses ministres ne doivent point y rouler carrossé.’ A cette charité si évangélique il joint une modestie et une simplicité qui en rehaussent le prix. Son commerce est facile et agréable, et ceux qui l'ont connu ont toujours eu à se louer de son extrême bienveillance. Ces qualités de la vie privée deviennent des vertus sur un trône. Sa piété sincère s'allie à un caractère énergique et résolu.”

Univers.

—Nous ne publierons point la lettre que l'on va lire, et qui est en tout point de la plus exacte vérité, sans la faire précédé de quelques observations. C'est à regret, et seulement parce que notre conscience nous en imposait le devoir, que nous nous sommes décidés à dénoncer aux catholiques la conduite beaucoup plus qu'irrévérencie des ecclésiastiques français auxquels M. l'abbé Chervel fait allusion. S'ils s'étaient occupés de leurs fortune présente ou future sans que l'Eglise eût à en souffrir, nous aurions très certainement gardé le silence. Mais, après s'être livrés à M. Rossi, ils s'efforçaient de paralyser à Rome la légitime influence de notre illustre épiscopat, et méritaient la réprobation dont S. Em. le cardinal-évêque d'Arras dévait, à l'égard de l'un d'eux, se faire plus tard le noble et courageux interprète. Mgr. Luquet vint aussi de nous donner la mesure du mal qui se préparait. Ce vénérable prélat ne s'indigna-t-il point à la seule pensée que l'on puisse l'accuser un seul instant de s'être associé à des intrigues dont l'existence n'est plus douteuse pour personne ? Certes ! nous eussions été bien coupables si nous avions laissé dormir dans nos cartons les renseignements précis qui nous venaient de plus d'un côté. Les catholiques, trompés d'abord par l'habit, auraient fini par s'apercevoir qu'ils prenaient des loups pour des bergers, et leur mépris eût été le juste salaire de nos timides réticences.

Rome 12 juin.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends qu'on m'attribue deux ou trois articles publiés ou reproduits par vous à diverses époques sur les négociations de M. Rossi, et qui contiennent des attaques personnelles contre plusieurs ecclésiastiques français résidant à Rome. Je crois de mon devoir de déclarer, comme vous le savez fort bien, Monsieur le Rédacteur, que ces imputations n'ont aucun fondement, et que je n'ai ni publié, ni rédigé, ni inspiré les articles dont il s'agit.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma haute estime pour votre personne, et l'assurance de tous mes vœux pour la prospérité de votre estimable scuille :

L'abbé P. P. Chervel.

ex-chaplain de Saint-Louis-des-Français.

L'*Ami de la Religion* confirme et complète ce matin les détails contenus dans un de nos derniers numéros sur la prélature romaine. Il établit qu'il y a deux sortes de prélatures : 1o. les prélats domestiques ou *di manilletta*, dont le titre ne se perd pas ; 2o. les *cameriers secrets participants* ; 3o. les *cameriers secrets surnuméraires* ; 4o. les *cameriers secrets d'honneur* ; 5o. les *cameriers extra urbem*, dont le titre, sans fonction, est purement honorifique. Dans le clergé français, MM. d'Isoard, Ruinart de Brimont, de Falloux et Lapostolé représentent la première de ces catégories ; de même que MM. les abbés de Bérvanger, Oriol, Véyssière, Scott et Noblet représentaient la dernière.

On est nommé prélat ou directement par le Pape, son choix étant un titre suffisant, ou par une décision du *tribunal de la signature*, qui reconnaît dans le candidat les conditions nécessaires de naissance, de savoir et de fortune. L'*Ami de la Religion* constate après nous que les prélates des dernières catégories perdent à la mort du Pape et leurs fonctions et le titre de *Monsignore*, mais il ajoute qu'il est d'usage que le nouveau Pape leur rende cette désignation honorifique. Cela se comprend d'autant mieux que de tems immémorial, ainsi que le fait remarquer l'*Ami de la Religion*, d'après l'auteur du Dictionnaire ecclésiastique, on a donné le titre de *camerier* “à des ecclésiastiques distingués, soit pour récompenser leur mérite, soit pour ajouter à la splendeur de la maison pontificale.” Il est donc probable que le titre de *camerier* sera rendu à MM. les abbés Oriol, prêtre sacré, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Véyssière, rédacteur de l'*Ami de la Religion*, Noblet, etc., etc., en un mot, à tous les prêtres français qui en étaient honorés au moment de la mort de Grégoire XVI.

Il résulte aussi de ces nouveaux et intéressants détails donnés par l'*Ami de la Religion* que le titre de *Monsignore*, donné en Italie aux cameriers secrets, n'a nullement, en fait, malgré l'identité grammaticale, la même valeur que celui de Monsieur, donné partout aux membres de l'épiscopat. Il est

facile de comprendre, en effet, sans vouloir établir un rapprochement impossible entre les dignités, qu'un titre qui se perd est très inférieur à un titre qui reste.

IRLANDE.

—On lit dans les journaux irlandais :

“Il s'est formé à Londres un comité qui renferme plusieurs des personnes les plus influentes d'Angleterre, dans le but de parfaire une somme de 7,000 livres (175,000 fr.), qui servira à acheter une rente de 800 livres pour le révérend Théobald Mathew, le fameux fondateur des sociétés de tempérance. On veut le mettre en état de continuer activement son œuvre. Le comité a déjà publié un travail duquel il résulte que la somme déjà souscrite pour la liquidation des dettes contractées par le père Mathew, dans ses travaux philanthropiques, s'élève à 8,840 livres, et c'est à peine si l'on a pu liquider avec cette somme.”

Univers.

—On se souvient que l'année dernière la Diète suisse fut unanime pour suspendre provisoirement la tenue du camp fédéral de Thun, afin d'éviter les collisions sanglantes entre les contingents des cantons victorieux ou battus sous les murs de Lucerne. Ce qui s'était passé au tir fédéral de 1844, où le drapeau valaisan avait été percé de balles radicales, et où ses porteurs avaient manqué d'être mis en pièces par les révolutionnaires, autorisait toute crainte à cet égard ; d'ailleurs les sanglantes violences auxquelles les Lucernois se voient exposés dès qu'il franchissent les limites de leur canton, du côté d'Argovie, de Berne et de Soleure, montrent aujourd'hui encore tout ce qui peut résulter d'affreux d'une réunion de troupes de ces différents cantons dans un même camp. Aussi les cantons catholiques ont-ils donné mandat à leurs députations de voter pour une nouvelle suspension du camp de Thun. Les cantons radicaux, au contraire, celui de Zurich, qui doit présider la Diète, insiste pour que cette assemblée décrète la tenue du camp. Autant que l'on peut, à ce sujet, prévoir l'avenir, la Diète se partagera sur cette question, comme elle l'a fait pour la question des Jésuites. Si au contraire le radicalisme obtient la majorité d'une ou de deux voix, les cantons catholiques se refuseraient à obtempérer aux conclusions. C'est ce qu'attend le radicalisme du Vorort pour ordonner contre eux la contrainte militaire, ce qui ne manquerait pas d'occasionner des collisions plus sanglantes encore que celle des corps-francs.

Univers.

N O U V E L L E S D I V E R S E S .

CANADA.

Il a plu à Son Excellence, le gouverneur-général, d'associer au bureau médical examinateur pour le district de Montréal, en vertu de l'ordonnance 28, Geo. 3, c. S., les messieurs suivants, savoir :

Wolsey Nelson,

Francis Badgley,

Pierre Antoine Connesfroy Munro,

William Sutherland, et,

Jean Gaspard Bibaud, écuyers, docteurs en médecine.

—Lundi prochain il se tiendra, à la Maison d'Ecole de l'Évêché, un Bazar en faveur des pauvres. On espère que le public le patronisera.

—L'administration vient de donner un successeur à sir Allan MacNab. Le lieutenant-colonel Plomer Young a été choisi pour le remplacer comme adjudant-général des milices du Canada. Nous connaissons peu de chose de M. Young, si non que c'est un ancien militaire qui, pendant les troubles de 1837-38, remplissait la place d'adjudant-général dans le Bas-Canada. Lord Sydenham le démit de cette place et la donna au colonel Guy.

Minerve.

—Le *Herald* approuve la nomination du col. Young, tandis que le *Morning Courier* la censure hautement sur le principe très-judicieux, que M. Young est un militaire, étranger au pays, qui ne connaît ni les besoins ni les usages de ses habitans, tandis qu'il se trouve un si grand nombre de citoyens du Canada qui ont plus de titres à cette nomination que le colonel Young.

Idem.

—C'est aujourd'hui, à onze heures, qu'a lieu aux Trois-Rivières, la vente de cette belle propriété appartenant au gouvernement, connue sous le nom de Forges de St. Maurice.

Terrible catastrophe.—Accident de Steamboat.—Hier la nuit, la ville des Trois-Rivières a été le théâtre d'un terrible accident causé par l'ambition des propriétaires des steamboats. C'est à quoi on devait s'attendre tout ou tard. Le Québec qui était à la poursuite du Montréal, qui était parti de Québec une heure avant l'autre, arriva aux Trois-Rivières au moment où le Rowland Hill laissait le quai. Le Québec dont les mouvements n'avaient pas été arrêtés à temps, frappa le Rowland Hill dans son aile, et le coup fut si fort que ce dernier prit assez la bande pour laisser entrer l'eau dans le vaisseau. On peut se faire une idée de la terreur et de la confusion qui régnait à bord. La plupart des passagers se précipitèrent dans le fleuve et il est impossible de constater pour le moment combien il en a péri. —L'équipage et les passagers du Québec, comme de raison, firent tout ce qui était en leur pouvoir pour secourir les naufragés ; mais la nuit était si noire que le nombre de ceux qui ont péri doit être grand. Le Rowland Hill qui dérivait toujours pendant qu'on secourait les passagers, fut conduit à la remorque du Québec et échoué sur une des îles de la rivière St. Maurice à un mille des Trois-Rivières.